

LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



GHANA

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:
Zita Ursula Zage

Équipe éditoriale:
'Gbenga Sesan
Hlengiwe Dube
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:
Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:
Kenneth Oyeniya



Ghana

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette étude analyse le paysage des droits et de l'inclusion numériques au Ghana dans trois domaines thématiques : la liberté d'expression en ligne, le financement du service universel et la participation numérique des personnes handicapées. Elle met en lumière le statut de la liberté de la presse, les lacunes des politiques en matière d'expansion de la connectivité rurale et les fractures numériques persistantes qui excluent les groupes marginalisés. Plusieurs recommandations ciblées sur les parties prenantes sont proposées, notamment en ce qui concerne la responsabilité du gouvernement, les mesures de protection des journalistes, les investissements ciblés dans les communautés mal desservies, les partenariats multipartites rendant les TIC abordables et accessibles, et l'élaboration de politiques solides et inclusives englobant la cocréation avec les personnes handicapées afin de garantir que le Ghana tire parti de la numérisation pour renforcer l'autonomie de tous les citoyens. Le rapport synthétise des données provenant de diverses sources pour diagnostiquer les défis de manière objective, d'examiner les préoccupations des parties prenantes et de mettre en lumière les groupes menacés d'exclusion. Il fournit des recommandations ciblées en matière de politique, de réglementation, d'expansion de l'infrastructure, de programmes abordables, de développement des compétences

numériques et de mécanismes de suivi afin que le Ghana mette la connectivité au service d'un développement inclusif. Les obstacles doivent être levés aux niveaux juridique et institutionnel pour parvenir à un accès universel à l'autonomie. Si le Ghana peut potentiellement être un modèle de droits numériques en Afrique, la réalisation de cette vision nécessite des interventions ciblées pour lutter contre la marginalisation systémique dans tous les segments de la société. La recherche s'est appuyée sur des études documentaires pour évaluer des données gouvernementales quantitatives et qualitatives, des rapports d'ONG et des articles de presse.

Introduction

Anciennement connu sous le nom de Gold Coast, le Ghana a obtenu son indépendance du régime colonial en 1957 et est devenu la première nation subsaharienne à le faire. Il est le deuxième pays le plus peuplé et la deuxième économie d'Afrique de l'Ouest et exerce une influence significative sur les affaires sociopolitiques et économiques de la région. Le pays a maintenu la stabilité politique depuis 1992 et s'est imposé comme l'une des démocraties les plus stables du continent, avec huit élections générales réussies. Bien qu'il ait été classé parmi les trois premiers pays d'Afrique pour la liberté d'expression et la liberté de la presse, la détérioration de la liberté de la presse au Ghana suscite de plus en plus d'inquiétudes.

Selon la Banque mondiale, le Ghana a récemment été confronté à de graves problèmes macroéconomiques, notamment la dépréciation de sa monnaie, l'escalade de l'inflation et la perte de confiance des investisseurs, ce qui a entraîné des perspectives économiques sombres et des prévisions de croissance lente.

Les prévisions de la Banque mondiale indiquent que l'économie ghanéenne devrait continuer à croître à un rythme plus lent en 2024, mais qu'elle devrait retrouver sa croissance potentielle d'ici à 2025.¹ Des groupes de jeunes et des syndicats ont mené des manifestations pacifiques en réponse à l'augmentation du coût de la vie et à ce qui est perçu comme une mauvaise gestion de la part du gouvernement.

À mesure que les technologies numériques deviennent partie intégrante de la société et de l'économie, des questions cruciales se posent sur ceux qui bénéficient de la connectivité et ceux qui en sont exclus. Pour les pays qui se numérisent rapidement comme le Ghana, la technologie doit se traduire par une autonomisation et des opportunités pour tous les segments de la population. Toutefois, des obstacles systémiques continuent d'empêcher de nombreuses personnes de participer pleinement à la révolution numérique. Ce rapport examine les progrès réalisés par le Ghana, identifie les lacunes et met en évidence les priorités politiques dans trois domaines cruciaux des droits numériques et de l'inclusion: la liberté d'expression en ligne, le fonds de service universel et la participation numérique des personnes handicapées. Bien que le Ghana ait franchi des étapes importantes dans l'élargissement de l'accès à l'internet et la mise en place d'un cadre juridique protégeant la liberté d'expression, des défis considérables persistent, comme en témoigne un léger recul dans le classement mondial de la liberté de la presse.

Les violences commises par des fonctionnaires à l'encontre de journalistes et les questions relatives à l'efficacité des fonds de service universel pour combler les fossés entre les zones urbaines et rurales sont des tendances alarmantes. Les femmes et les personnes handicapées se heurtent à des obstacles tels que le coût des appareils, les lacunes en matière de culture numérique et les fonctions d'accessibilité limitées, ce qui les empêche d'accéder aux technologies et de les utiliser.

¹ Banque mondiale " L'économie ghanéenne devrait retrouver son potentiel d'ici à 2025, selon un rapport de la Banque mondiale". (2023) <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/07/19/ghana-economy-expected-to-recover-its-potential-by-2025-says-world-bank-report> (consulté le 29 décembre 2023).

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations

Le Ghana a connu des améliorations constantes en matière d'accès et de qualité de l'internet, avec un taux de pénétration de l'internet mobile de 71,51 % et un taux de pénétration des lignes fixes de 0,33 % en janvier 2023.² Selon le rapport Digital 2023 de Data Reportal, le taux de pénétration de l'internet dans le pays a atteint un niveau de 68,2 %.³ Plus de 50 % de la population du pays était en ligne en 2023.

Le Ghana a pris des initiatives importantes pour améliorer l'infrastructure internet, comme en témoignent des projets tels que CSquared de Google, qui a consisté à poser des câbles de fibre optique dans les grandes villes. D'autre part, la récente mise en œuvre de la taxe "e-levy" sur les transactions d'argent mobile a eu un impact sur la demande d'argent mobile, ce qui a entraîné une résurgence des transactions en espèces.⁴ Le gouvernement a abaissé la taxe sur les services de communication pour remédier à la baisse des recettes provenant des appels vocaux traditionnels et envisage de taxer les services numériques.

En 2022, la Banque mondiale a approuvé un financement de 200 millions de dollars pour le projet d'accélération numérique du gouvernement, qui vise à améliorer l'accès à l'internet dans les zones rurales et à promouvoir l'inclusion numérique.⁵ Cependant, malgré ces efforts, une fracture numérique persistante existe, affectant particulièrement les femmes et les personnes handicapées, entravant leur accès et leur utilisation des technologies numériques. Le Ghana compte plus de 30 millions d'habitants,⁶ dont 50% de femmes. Néanmoins, une étude des Nations unies a révélé que seulement 60% des Ghanéennes possèdent un smartphone, contre 72 % des hommes.⁷ Les facteurs contribuant à cette disparité entre les sexes, comme le souligne Tech Cabal, comprennent l'insuffisance de l'alphabétisation et des compétences numériques chez les femmes ghanéennes.⁸

En ce qui concerne la liberté de l'internet, le rapport de Freedom House qualifie le Ghana de "partiellement libre" en raison d'obstacles à l'accès, de violations des droits des utilisateurs et de restrictions en matière de contenu.⁹ Bien que le pays connaisse des interruptions minimales de l'internet, des pannes planifiées peuvent interrompre l'accès de certains résidents de manière

6

² NCA-Ghana 'Analyse de l'abonnement aux données pour décembre 2022 à janvier 2023'. <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2023/04/Mobile-Data-Year-ended-2022-Jan-2023.pdf> (consulté le 27 décembre 2023).

³ Rapport de données "Digital 2023 : Ghana" (2023) <https://datareportal.com/reports/digital-2023-ghana> (consulté le 27 décembre 2023).

⁴ International Centre for Tax & Development "Ghana's new e-levy : the sour, sweet and switches so far" (La nouvelle taxe électronique du Ghana : l'aigre, le doux et les changements jusqu'à présent) (2023) <https://www.ictd.ac/blog/ghana-e-levy-sour-sweet-switches/> (consulté le 27 décembre 2023).

⁵ Techcabal L'inégalité entre les hommes et les femmes entrave la progression du Ghana vers une économie numérique plus importante (2023) <https://techcabal.com/2023/08/03/gender-inequality-is-obstructing-ghanas-path-to-a-larger-digital-economy/> (consulté le 2 février 2024).

⁶ Worldometer 'Ghana Population Live' (2024) <https://www.worldometers.info/world-population/ghana-population/> (consulté le 2 février 2024).

⁷ Nations Unies Ghana 'DigitALL : L'innovation et la technologie au service de l'égalité entre les hommes et les femmes au Ghana - Une tribune de Charles Abani, coordinateur résident des Nations unies au Ghana". (2023) <https://ghana.un.org/en/225010-digital-innovation-and-technology-gender-equality-ghana-op-ed-charles-abani-un-resident> (consulté le février 2024).

⁸ Techcabal L'inégalité entre les hommes et les femmes entrave la progression du Ghana vers une économie numérique plus importante (2023) <https://techcabal.com/2023/08/03/gender-inequality-is-obstructing-ghanas-path-to-a-larger-digital-economy/> (consulté le 2 février 2024).

intermittente. Alors que les zones rurales du Ghana manquent d'infrastructures internet, des efforts sont en cours pour combler le fossé numérique entre les zones urbaines et rurales grâce à des initiatives telles que le Fonds d'investissement du Ghana pour les communications électroniques (GIFEC).

Liberté d'expression en ligne

Malgré les améliorations apportées à l'infrastructure internet du Ghana, la liberté en ligne reste menacée. Grâce à son engagement constitutionnel en faveur de la liberté d'expression, le Ghana occupait auparavant une position de premier plan en tant que champion de la liberté d'expression en Afrique, se classant parmi les trois premiers pays en matière de liberté d'expression et de liberté de la presse. Toutefois, l'évolution récente de la situation donne une image sombre de l'érosion de ces droits.

Dans le classement 2023 de Reporters sans frontières, le Ghana a perdu deux places, passant de la 60^e à la 62^e place sur 180 pays.¹⁰ Ce classement prend en compte les notes cumulées de cinq indicateurs clés: le paysage médiatique, l'environnement politique, le cadre législatif, les facteurs économiques et les considérations de sécurité. Bien que le Ghana se targue de disposer d'un cadre juridique solide pour la réglementation des médias, le classement révèle un fossé entre la structure juridique existante et sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les conditions réelles de sûreté et de sécurité des journalistes. Ce décalage souligne la nécessité d'efforts concertés pour combler le fossé entre les lois sur les médias et leur mise en œuvre effective dans le pays. Le recul dans le classement signifie une diminution de la position mondiale et souligne les défis urgents auxquels est confrontée la liberté d'expression dans le pays. Il est inquiétant de constater que les attaques contre les médias et les journalistes sont devenues de plus en plus fréquentes, les entités chargées de la sécurité de l'État et les partisans des partis politiques étant les principaux auteurs de ces attaques.

Le 3 mai 2023, un incident pénible a mis en lumière cette tendance inquiétante lorsque Abubakari Sadiq Gariba, un journaliste affilié à Dagbon FM dans le nord du Ghana, a été agressé physiquement et menacé pendant son émission hebdomadaire en direct "Panpantua" par un politicien local, Iddrisu Hardi, et un résident, Mumuni Osman.¹¹

Malgré les poursuites judiciaires engagées contre les agresseurs, on constate un manque persistant et déconcertant d'obligation de rendre des comptes et de soutien aux journalistes victimes de telles agressions. En réponse à l'arrestation d'Abubakari, les autorités ont imposé des amendes de 3 600 GHC (environ 310 USD) à Hardi et Osman, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité de telles mesures pour dissuader de futurs incidents.¹²

Un autre événement alarmant s'est produit le 7 octobre 2023, lorsqu'une vingtaine d'individus ont pris d'assaut les studios de la chaîne de télévision United Télévision (UTV), basée à Accra, au cours d'une émission en direct.¹³ Comme le rapporte Média for Foundation West Africa, les arrestations ou la détention de Kwabena Bobie Ansah (Accra FM) et de Noah Dameh (Radio Ada) constituent d'autres preuves récentes de la détérioration des conditions de sécurité des journalistes au

7

⁹ Freedom House "Liberté sur le net 2023- Ghana" (2023) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2023> (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁰ Rsf "Ghana" (2023) <https://rsf.org/en/country/ghana> (consulté le 29 janvier 2023).

¹¹ GhanaWeb Journée de la liberté de la presse : un ancien responsable de la communication du NDC attaque un présentateur de radio en direct à Tamale (2023) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/television/news/Press-Freedom-Day-Former-NDC-communications-officer-attacks-radio-presenter-on-live-radio-in-Tamale-185168> (consulté le 27 décembre 2023).

¹² Global Voices 'Silencing the press : Threats, violence, and injustices against journalists in Ghana' (Le silence de la presse : menaces, violences et injustices à l'encontre des journalistes au Ghana) (2023) <https://globalvoices.org/2023/11/20/silencing-the-press-threats-violence-and-injustices-against-journalists-in-ghana/> (consulté le 27 décembre 2023).

¹³ Myjoyonline "UTV condamne l'invasion de son studio par des "intrus" et demande justice". <https://www.myjoyonline.com/utv-condemns-invasion-of-its-studio-by-intruders-demands-justice/> (consulté le 28 décembre 2023).

Ghana.¹⁴ La Haute Cour (Criminal Court 5 Division) a autorisé les agents de la sécurité nationale à détenir le journaliste indépendant Sacut Amenga-Etego pour avoir filmé sans autorisation, estimant qu'il s'agissait d'une menace pour la sécurité de la cour et de son complexe. Les rapports font également état d'incidents tels que l'assaut par des voyous du studio de Benya FM et l'agression et la détention par la police d'Eric Nana Gyetuah, de Connect FM.¹⁵ Au total, l'Association des journalistes du Ghana (GJA) a recensé 45 cas d'agressions et d'attaques contre des journalistes et des institutions médiatiques au cours des cinq dernières années.¹⁶

L'ensemble de ces incidents brosse un tableau affligeant des difficultés auxquelles sont confrontés les journalistes au Ghana, soulignant la nécessité de prendre des mesures globales pour assurer leur sécurité, défendre la liberté d'expression et protéger le rôle vital des médias dans la société. Les efforts déployés par le gouvernement pour résoudre ces problèmes ont été lents et inefficaces. Peu de progrès ont été réalisés dans la mise en place de mécanismes permettant de signaler et de traiter les attaques contre les journalistes. L'intervention du gouvernement dans la suppression de contenu au Ghana est peu fréquente. En février 2021, les représentants légaux du service judiciaire ont demandé aux médias de retirer des contenus qu'ils qualifiaient de "haineux" et "offensants", mais aucun cas de conformité n'a été signalé. En 2022, Google a reçu deux demandes de retrait de contenu de la part du gouvernement. Il a accédé à l'une d'entre elles, liée à l'usurpation d'identité, et a rejeté l'autre pour des raisons de sécurité nationale. La loi de 2008 sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Act) exonère les fournisseurs de services de toute responsabilité à l'égard des contenus illégaux des utilisateurs s'ils agissent rapidement après notification et s'ils n'ont pas connaissance de l'illégalité de ces contenus.¹⁷

Actuellement, le Ghana est sur le point de voter un projet de loi intitulé "Promotion of Proper Human Sexual Rights and the Ghanaian Family Values Bill" (projet de loi sur la promotion des droits sexuels humains et des valeurs familiales ghanéennes). Ce projet de loi vise à criminaliser les activités en ligne et hors ligne présentant une image positive des relations LGBT+. Si la loi est adoptée, les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et les propriétaires de sites web pourraient se voir contraints de supprimer des contenus de manière proactive afin d'éviter d'éventuelles conséquences juridiques pour les messages soutenant les activités LGBT+.¹⁸ Ce projet de loi, qui pourrait criminaliser l'existence des personnes LGBTQ+ et restreindre leurs droits en ligne, ajoute une nouvelle source d'inquiétude. Selon les rapports de TechPolicy, si le projet de loi est adopté, il pourrait entraîner une surveillance accrue, une augmentation des arrestations et la censure des contenus LGBTQ+.¹⁹ En outre, les chefs traditionnels ont été impliqués dans la censure des médias, comme l'illustre l'interdiction faite à Radio Ada par la zone traditionnelle d'Ada de couvrir le festival traditionnel Asafotufiam.²⁰ Le conseil traditionnel de Kumasi a adopté une position similaire en ordonnant la fermeture d'Oyerepa FM.²¹

Malgré l'engagement constitutionnel du Ghana en faveur de la liberté d'expression, les défis

¹⁴ Mfwa Mauvais classement du Ghana en matière de liberté de la presse - Les problèmes cruciaux ' (2023) <https://www.mfwa.org/issues-in-focus/ghanas-poor-pres-freedom-ranking-the-critical-issues/#:~:text=The%20country%20fell%20two%20places,2022%20to%2065.93%20in%2023>. (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁵ Mfwa Mauvais classement du Ghana en matière de liberté de la presse - Les problèmes cruciaux (2023) <https://www.mfwa.org/issues-in-focus/ghanas-poor-pres-freedom-ranking-the-critical-issues/#:~:text=The%20country%20fell%20two%20places,2022%20to%2065.93%20in%2023>. (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁶ Daily Guide Network '45 Des journalistes agressés au Ghana en 5 ans ; la GJA demande la fin de l'impunité'. (2023) <https://dailyguidenetwork.com/45-journalists-assaulted-in-ghana-in-5years-gja-calls-for-end-to-impunity/> (consulté le 28 décembre 2023).

¹⁷ Freedom House " La liberté sur le net en 2023 - Ghana" (2023) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2023> (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁸ Freedom House " La liberté sur le net en 2023 - Ghana" (2023) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2023> (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁹ Politique technologique 'Le programme anti-LGBTQ+ du Ghana sera un désastre pour les droits de l'homme - Online And Off' (2023) <https://www.techpolicy.press/ghanas-antilgbtq-agenda-will-be-a-disaster-for-human-rights-online-and-off/> (consulté le 27 décembre 2023).

²⁰ Le quatrième pouvoir "Le conseil traditionnel d'Ada interdit à Radio Ada de couvrir le festival Asafotufiam 2022". (2022) <https://thefourthstategh.com/2022/08/09/ada-traditional-council-bans-radio-ada-from-covering-2022-asafotufiam-festival/> (consulté le 27 décembre 2023).

²¹ Mfwa 'Ghana : L'ordre de censure du Conseil traditionnel de Kumasi est intenable' (2022) <https://www.mfwa.org/issues-in-focus/ghana-kumasi-traditional-councils-censorship-order-untenable/> (consulté le 29 décembre 2023).

mentionnés ci-dessus soulignent la nécessité évidente de poursuivre les efforts pour aligner la situation des droits numériques au Ghana sur les normes et pratiques internationales. Cet impératif découle du fait que si l'adoption potentielle du projet de loi sur la promotion des droits sexuels humains et des valeurs familiales ghanéennes pourrait conduire à la discrimination des personnes LGBTQ+, en violation du principe 3 de la Déclaration de principes de 2019 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique,²² l'arrestation et la censure persistantes des médias contreviennent également aux principes 10 et 20 de la Déclaration.²³

Inclusion numérique des personnes handicapées

Les technologies numériques, en particulier les téléphones mobiles et l'internet, sont devenues des outils indispensables pour participer à la société et à l'économie. En 2022, le taux de pénétration de l'internet au Ghana était de 53 % de la population totale.²⁴ Au début de l'année 2023, ce taux est passé à 68,2 % pour une population de 33,80 millions d'habitants.²⁵ Cela indique que 10,75 millions de personnes au Ghana n'utilisaient pas l'internet au début de 2023. Ainsi, au moins 31,8 % de la population est restée hors ligne. Selon le recensement de la population et du logement de 2021, les personnes handicapées représentent 8 % de la population, soit 2 098 138 personnes.²⁶

Des progrès ont été réalisés en matière d'inclusion numérique des personnes handicapées. Le gouvernement a fait preuve d'engagement en organisant des ateliers de formation aux compétences numériques⁽²⁷⁾ et en prenant des initiatives politiques telles que la politique d'éducation inclusive⁽²⁸⁾ et la loi ghanéenne sur le handicap (Ghana Disability Act).²⁹ Le Ghana a adopté la loi sur les personnes handicapées en 2006 et est devenu le premier pays d'Afrique subsaharienne à ratifier la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Toutefois, il n'a pas encore ratifié le protocole africain sur le handicap, qui aborde spécifiquement les défis uniques auxquels est confrontée la communauté africaine des personnes handicapées, y compris ceux liés à l'environnement numérique.³⁰ Des efforts continus sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre ces cadres juridiques. La loi sur les personnes handicapées impose l'accessibilité des installations et des services publics, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC), mais il reste encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité. Les personnes handicapées ont un taux de possession de téléphone mobile et d'utilisation de l'internet mobile inférieur à celui des personnes non handicapées.

Une étude menée par la GSMA a révélé que les personnes handicapées ont 34 % de chances

²² Commission africaine des droits de l'homme et des peuples "Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique" (2019) https://www.achpr.org/public/Document/file/English/Declaration%20of%20Principles%20on%20Freedom%20of%20Expression_ENG_2019.pdf (consulté le 30 janvier 2024).

²³ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, "Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique" (2019) <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 30 janvier 2024).

²⁴ Data Reportal 'Digital 2022 : Ghana' (2022) <https://datareportal.com/reports/digital-2022-ghana> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁵ Data Reportal "Digital 2023 : Ghana" (2023) <https://datareportal.com/reports/digital-2023-ghana> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁶ Ghana News Agency "Les personnes handicapées et l'économie ghanéenne aujourd'hui". (2022) <https://gna.org.gh/2022/11/persons-with-disability-and-ghanas-economy-today/#:~:text=Accord%20to%2021%2021%20Population,population%2C%20qui%20repr%C3%A9sente%202%2C098%2C138%20individus> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁷ Graphique en ligne "Govt builds capacity of PWDs in digital technology" (2022) <https://www.graphic.com.gh/news/general-news/govt-builds-capacity-of-pwds-in-digital-technology.html> (consulté le 19 novembre 2023)

²⁸ Special Attention Project Ghana 'Inclusive Education Policy' (2013) <https://sapghana.com/data/documents/Inclusive-Education-Policy-official-document.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁹ Special Attention Project Ghana "Persons With Disability Act, 2006 Act 715" (2006) <https://sapghana.com/data/documents/DISABILITY-ACT-715.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

³⁰ Les parties prenantes demandent au ministre d'accélérer la ratification du Protocole africain sur le handicap (2023) <https://gna.org.gh/2023/08/stakeholders-call-on-minister-to-speed-up-the-ratification-of-the-african-disability-protocol/> (consulté le 25 janvier 2024).

en moins de posséder un téléphone portable et 72 % de chances en moins de posséder un smartphone. Seuls 16 % des personnes handicapées utilisent l'internet mobile, contre 61 % des personnes non handicapées. Les principaux obstacles signalés par les personnes handicapées sont le coût des gadgets, le faible niveau d'alphabétisation et le handicap lui-même.³¹ Ces obstacles les empêchent de profiter des avantages des technologies numériques. Les téléphones portables et l'internet peuvent aider les personnes handicapées à accéder à leurs droits. La technologie, en particulier les technologies d'assistance, permet d'accéder à l'information, notamment aux services gouvernementaux, à l'éducation, à l'information sur la santé, aux services financiers tels que l'argent mobile et aux connexions sociales. Toutefois, pour que les personnes handicapées puissent en bénéficier pleinement, les appareils et les services mobiles doivent être accessibles.

L'étude de la GSMA a également révélé que la connaissance des fonctions d'accessibilité qui rendent les téléphones mobiles utilisables par les personnes handicapées est encore très faible au Ghana. Par exemple, seulement 18 % des personnes handicapées interrogées connaissaient l'existence de loupes d'écran et 12 % la technologie de synthèse vocale qui convertit le texte écrit en mots parlés. S'ils ne connaissent pas ces fonctions, les personnes handicapées éprouvent de plus grandes difficultés à utiliser les appareils mobiles. L'accessibilité devrait être intégrée dès le départ dans la conception des technologies afin que les personnes handicapées puissent utiliser et bénéficier des technologies numériques avec un minimum d'obstacles.³²

L'accessibilité financière est un autre obstacle majeur.³³ Les smartphones dotés de fonctions d'accessibilité plus sophistiquées sont souvent trop chers pour les personnes handicapées qui sont déjà victimes d'exclusion économique. Le coût des données internet empêche également une utilisation plus fréquente. Les parties prenantes, y compris les secteurs public, privé et à but non lucratif, devraient contribuer à relever le défi de l'accessibilité financière par des subventions, des prix spéciaux, des systèmes de financement et d'autres innovations. Les faibles niveaux de compétences numériques et d'alphabétisation des personnes handicapées exacerbent la fracture numérique au Ghana.³⁴

L'acquisition de compétences en matière d'utilisation d'appareils mobiles, d'internet mobile, de fonctions d'accessibilité et de services en ligne améliore la connectivité des personnes handicapées et leur permet d'utiliser pleinement les technologies numériques. Les organisations qui se concentrent sur les personnes handicapées peuvent proposer des formations technologiques et professionnelles personnalisées. Les compétences numériques devraient également être intégrées dans les programmes scolaires.

Lors de la rédaction de ce rapport, il a été difficile de trouver des informations complètes sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées au Ghana. La rareté des informations souligne une question primordiale: la nécessité d'améliorer les méthodologies de collecte de données et les mécanismes de rapport systématique spécifiquement conçus pour saisir les expériences nuancées des personnes handicapées dans le domaine numérique. Une approche plus solide et plus ciblée de la collecte de données est impérative pour obtenir une compréhension nuancée des défis à multiples facettes qui entravent l'inclusion numérique des

10

³¹ GSMA "Comblent le fossé en matière de handicap mobile au Ghana : perspectives et recommandations". (2022) <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2022/04/Closing-the-mobile-disability-gap-in-Ghana.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

³² GSMA "Comblent le fossé en matière de handicap mobile au Ghana : perspectives et recommandations". (2022) <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2022/04/Closing-the-mobile-disability-gap-in-Ghana.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

³³ B&FT online 'Digital representation matters-Fostering Internet inclusion among PWDs' (La représentation numérique est importante - Favoriser l'inclusion des personnes handicapées sur Internet) (2022) <https://thebftonline.com/2022/01/31/digital-representation-matters-fostering-internet-inclusion-among-pwds/> (consulté le 19 novembre 2023).

³⁴ B&FT online La représentation numérique est importante - Favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans l'internet". (2022) <https://thebftonline.com/2022/01/31/digital-representation-matters-fostering-internet-inclusion-among-pwds/> (consulté le 19 novembre 2023).

personnes handicapées. En outre, l'absence de données complètes peut être le signe d'un manque plus large de sensibilisation et de reconnaissance des obstacles particuliers auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans l'espace numérique. Les efforts visant à combler ce vide informationnel devraient aller au-delà de la simple collecte de données et inclure des initiatives qui sensibilisent à l'importance de l'inclusion numérique des personnes handicapées et favorisent une approche plus inclusive de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des programmes.

Les personnes handicapées elles-mêmes devraient être à l'avant-garde des efforts d'inclusion numérique. Les personnes handicapées doivent être incluses dans les processus d'élaboration des politiques et de conception des technologies. Lorsque les solutions sont élaborées en collaboration avec les personnes handicapées, elles répondent mieux à la diversité des besoins. D'ores et déjà, les organisations de personnes handicapées privilégient l'inclusion par le biais de campagnes de sensibilisation, de réseaux de soutien par les pairs et de programmes de technologies d'assistance. Avec de plus grandes possibilités d'accès à Internet, les personnes handicapées peuvent faire entendre leur voix.

L'inclusion numérique des personnes handicapées exige des efforts combinés de la part de toutes les parties prenantes. Le gouvernement, l'industrie de la téléphonie mobile, les organisations à but non lucratif et les organisations internationales ont des rôles importants à jouer. Grâce à des partenariats multipartites, à des technologies abordables et accessibles, à la sensibilisation, à la formation aux compétences numériques, à la mise en œuvre de politiques inclusives et à une conception centrée sur l'utilisateur, il est possible de combler le fossé numérique en matière de handicap. Cela permettra aux personnes handicapées de s'émanciper sur le plan politique et socio-économique.

Fonds de service universel

Le Fonds de service universel (USF) est essentiel pour favoriser la connectivité et réduire la fracture numérique au sein des pays. En 2008, le Ghana a créé son propre fonds de service universel afin d'étendre l'accès et les services de communication à l'ensemble du pays. Pour ce faire, une taxe de 5 % a été prélevée sur les revenus des télécommunications. Les contributions financières à l'USF du Ghana proviennent des opérateurs de réseaux mobiles (ORM) titulaires d'une licence, des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et des intérêts générés par les investissements.³⁵

Le Fonds d'investissement du Ghana pour les communications électroniques (GIFEC) est l'administrateur chargé de garantir des progrès équitables. Le GIFEC coordonne de manière centralisée les propositions et les décaissements. Toutefois, des questions se posent quant à la durabilité, notamment en ce qui concerne la distribution de 95 % des fonds accumulés au cours des deux dernières années.³⁶

Le gouvernement ghanéen a alloué 155 millions du Ghana Cedis aux services ruraux à large bande en 2023, soulignant ainsi son engagement en faveur de la connectivité rurale, comme le souligne un rapport de la GSMA sur l'Afrique subsaharienne datant d'octobre 2023.³⁷ Malgré cet engagement, l'impact tangible de la lutte contre l'exclusion reste incertain, et le site web du fonds manque de rapports financiers et de rapports sur les dépenses des projets. La GSMA et Boateng et al. affirment que l'inefficacité du suivi et des rapports entrave l'évaluation de l'impact.^{38 39}

³⁵ GIFEC "Source of Fund" (2019) <https://gifec.gov.gh/source-of-fund/> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁶ Emerald "Bridging the digital divide in Africa via universal service funds : an institutional theory perspective" (2023) <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/IJP-01-2023-0042/full/html> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁷ GSMA Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité (2023) <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

Le Fonds soutient activement des initiatives phares telles que le projet de téléphonie rurale et d'inclusion numérique, lancé en 2021, qui prévoit l'installation de plus de 3 000 sites cellulaires et de fibres dans des endroits mal desservis à travers les 16 régions du Ghana (GIFEC, 2023). Les responsables soulignent que ces efforts ont permis d'étendre la connectivité à haut débit.

Toutefois, l'impact réel de la réduction des écarts d'exclusion fait l'objet d'un débat. Le Ghana se classe encore modestement au 108e rang mondial en matière de connectivité.⁴⁰ Des disparités persistent entre les zones rurales et urbaines, avec seulement 28 % d'adoption dans les zones rurales contre 57 % dans les zones urbaines. En outre, les personnes économiquement défavorisées ont six fois moins de chances d'accéder à l'internet mobile.⁴¹ Même des groupes ciblés comme les femmes sont confrontés à des difficultés, puisqu'elles sont 41 % moins nombreuses que les hommes à utiliser l'internet mobile.

³⁸ Emerald “Comblent le fossé numérique en Afrique grâce aux fonds de service universel : une perspective de théorie institutionnelle” (2023) <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/ITP-01-2023-0042/full/html> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁹ GSMA Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité (2023) <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

⁴⁰ Myjoyonline Le Ghana se classe au 108e rang de l'indice mondial d'inégalité entre les hommes et les femmes (2023) <https://www.myjoyonline.com/ghana-ranks-108th-in-global-gender-gap-index/> (consulté le 10 décembre 2023)

⁴¹ GSMA Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité (2023) <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Pour remédier à la situation des droits numériques au Ghana, il convient d'envisager une approche multipartite. Cette approche permettrait d'aborder des questions telles que l'accessibilité de l'internet et du téléphone mobile par le biais de subventions, de prix spéciaux, de systèmes de financement et d'autres innovations. Les parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, les organisations à but non lucratif et les instituts de recherche, devraient collaborer pour rendre compte de la myriade d'obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Une action collective est nécessaire pour garantir que le Ghana tire parti de la connectivité pour l'autonomisation et la prospérité de tous.

Sur la base de l'analyse présentée dans ce rapport, les recommandations suivantes sont proposées pour promouvoir l'inclusion numérique et la liberté de l'internet au Ghana :

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Mettre en place des protections, des mécanismes de signalement et de responsabilisation en cas de violence à l'encontre des citoyens.
 - » Réformer et renforcer la Commission nationale des médias pour préserver la liberté de la presse
 - » Protéger les groupes vulnérables et marginalisés tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes LGBTIQ+ en s'abstenant de promulguer des lois qui permettraient leur censure, leur surveillance ou leur arrestation.
 - » Élaborer, réviser et mettre à jour une législation complète qui traite des droits numériques, y compris la protection de la vie privée, la liberté d'expression et l'accès à l'information.
 - » Publier régulièrement des rapports détaillés sur les dépenses et les évaluations des projets de l'USF.
 - » Donner la priorité aux investissements de l'USF dans les communautés mal desservies.
 - » Commander des évaluations indépendantes sur les performances de l'USF en matière de réduction de la fracture numérique.
 - » Allouer des ressources budgétaires adéquates pour mettre en œuvre des politiques et des programmes inclusifs en matière de TIC.

Le Parlement:

- » Renforcer les protections juridiques pour la liberté des médias, la censure, la confidentialité des données, la sécurité numérique et la sécurité des journalistes.

Médias:

- » Mener régulièrement des campagnes de sensibilisation par le biais de différentes plateformes médiatiques afin d'éduquer le public sur les droits numériques, notamment sur l'importance du droit à la vie privée, de l'accès à l'information et de la liberté d'expression.
- » Faciliter les dialogues ouverts et fournir des plateformes pour délibérer sur les lois et les politiques qui protègent les droits numériques en collaboration avec les décideurs politiques, les législateurs, la société civile et les organismes de réglementation. Les collaborations amplifient le message et renforcent les efforts de sensibilisation.
- » Plaider en faveur de l'élaboration et de la modification d'une législation qui protège les droits numériques, y compris la liberté de la presse.
- » Contentieux et soutien juridique: défendre la protection juridique des journalistes.
- » Travailler avec les parties prenantes concernées pour lancer des programmes d'éducation numérique et de sécurité numérique afin de donner aux professionnels des médias et aux citoyens les connaissances et les compétences nécessaires pour naviguer en toute sécurité dans l'espace numérique. Il s'agit notamment de comprendre les menaces en ligne, de reconnaître les fausses informations et de protéger les données personnelles. Les sessions de formation sur la sécurité numérique destinées aux journalistes et autres professionnels des médias sont importantes pour garantir la sécurité de leurs communications et la protection contre les menaces en ligne.
- » Contrôler et signaler les violations :
- » Mettre en place des mécanismes efficaces pour surveiller et signaler les violations des droits numériques et les cas d'atteinte à la liberté de la presse.
- » Lutter contre la prolifération du désordre de l'information: Promouvoir activement et mettre en pratique des normes éthiques élevées en matière d'information afin de garantir que le public consomme des informations exactes.

Société civile:

- » Participer à des campagnes de sensibilisation pour éduquer le public à l'utilisation des technologies numériques et aux droits de l'homme à l'ère numérique.
- » Développer et soutenir des initiatives qui renforcent la culture numérique, y compris la sécurité numérique. La culture numérique garantit que le public est informé de ses droits à l'ère numérique et des risques associés à la navigation dans l'espace numérique.
- » Établir des collaborations significatives avec les décideurs politiques et les organismes de réglementation afin de contribuer à l'élaboration de cadres qui promeuvent et protègent les droits numériques.
- » Plaider en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de cadres relatifs à l'intersection de la technologie et de la société, en appelant à la responsabilité et à la transparence dans les secteurs public et privé.
- » Contrôler la mise en œuvre des cadres juridiques et dénoncer les pratiques qui menacent les droits numériques.
- » Fournir une assistance juridique en cas de violation des droits numériques et s'engager dans des litiges stratégiques pour contester les violations des droits numériques par des lois et des pratiques injustes.
- » S'engager continuellement dans la recherche et évaluer l'impact des technologies sur les droits de l'homme et proposer des approches de l'utilisation et du développement des technologies fondées sur les droits.
- » Favoriser les collaborations régionales et mondiales pour aborder les questions d'intérêt commun, y compris les problèmes transfrontaliers liés aux droits numériques.

Secteur privé :

- » Rendre les TIC plus abordables et plus accessibles, en particulier pour les personnes handicapées, en incorporant des principes de conception inclusive dans les produits technologiques destinés au marché ghanéen.
 - » Collaborer avec les parties prenantes concernées pour promouvoir la culture numérique, par exemple en parrainant des événements, des ateliers et des initiatives éducatives.
 - » Aligner les modèles d'entreprise sur les principes des Nations unies
-

relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme afin de garantir l'intégration d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

- » Collaborer avec les décideurs politiques et les organismes de réglementation à l'élaboration de cadres sur la technologie et son impact sur la société.
 - » Garantir la transparence dans l'examen des cas de violations et des réponses apportées aux gouvernements.
 - » Procéder en permanence et avec diligence à des évaluations de l'impact des technologies et adopter des approches qui favorisent des résultats positifs pour le public, conformément aux normes et standards internationaux.
 - » Soutenir les collaborations pertinentes sur les questions internationales et transfrontalières liées aux droits numériques.
 - » Donner la priorité aux mesures de cybersécurité afin de protéger le public numérique contre les cybermenaces telles que les accès non autorisés ou les violations de données.
-



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024